

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 70

présenté par
le Gouvernement-----
ARTICLE 32**État B****Mission "Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	210 000 000	0
Forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
TOTAUX	210 000 000	0
SOLDE	210 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'augmenter de 210 millions d'euros, en autorisations d'engagement et crédits de paiement, les crédits du programme « Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires » de la mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales ».

Cet abondement permet de financer le coût de l'extension du champ des exonérations de cotisations sociales des employeurs agricoles, mesure destinée à enrayer la précarisation des emplois agricoles et à favoriser l'embauche de salariés permanents dans ce secteur.